

Profession EDUCATION

ÉDUCATION
RECHERCHE PUBLIQUE

POURSUIVRE
LA MOBILISATION

SGEN **CFDT**
Chercheurs Ingénieurs Techniciens Administratifs Enseignants-Chercheurs

SGEN **CFDT**

www.sgen-cfdt.org

Janvier 2005 ■ Mensuel ■ 2,50 € ■ Numéro

143

Préfon-Retraite



L'EXPÉRIENCE d'une Retraite sans Équivalent

Depuis 40 ans
LA RÉFÉRENCE

Caisse nationale de prévoyance DE LA FONCTION PUBLIQUE

Pour les agents de l'État ainsi que les agents des collectivités territoriales et des établissements publics,
une retraite complémentaire par capitalisation, facultative, entièrement garantie.

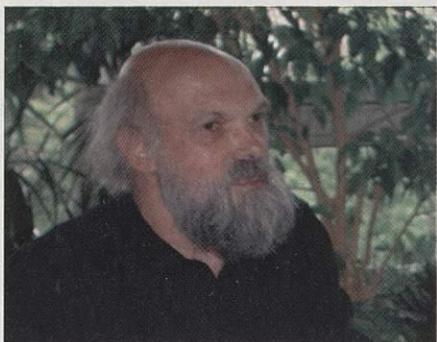
Déduction fiscale des cotisations. Engagements intégralement couverts par les réserves.
Affiliation possible à tout âge, à tout moment.

Agence CRYSTALLE 01 46 94 94 94

N° Vert 0 800 208 208

 **PRÉFON**
L'AUTHENTIQUE SÉCURITÉ

RECHERCHE PUBLIQUE, ÉDUCATION : POURSUIVRE LA MOBILISATION



Nathalie Noël

Un fonctionnaire sur trois en grève, plus de 300 000 manifestants en France : la mobilisation du 20 janvier dernier a incontestablement été un succès. Succès encore plus important dans notre secteur où les enseignants ont été près de 60 % à se mettre en grève et les personnels Atoss plus de 35 %.

Ce taux de grévistes, supérieur à ce que l'on pouvait espérer, signifie bien que les personnels commencent à digérer la déception résultant du mouvement social de 2003. La fameuse « gueule de bois » s'estompe. Mais, au-delà de l'absence de politique salariale et la baisse du pouvoir d'achat très sensible, bien entendu, chez les personnels de catégorie C qui, ne l'oublions pas, représentent un fonctionnaire sur deux, cette journée signifie une exaspération, un ras-le-bol, une vraie inquiétude quant à l'avenir des services publics et du service public d'éducation en particulier.

Nous ne cessons de le dire, la pseudo « modernisation » des fonctions publiques a comme objectif essentiel de diminuer les effectifs. Les restrictions budgétaires et leurs conséquences sur l'emploi ont des conséquences dramatiques dans nos secteurs. La baisse démographique mise en avant à l'Éducation nationale est un alibi de mauvaise foi pour mettre en place une carte scolaire catastrophique.

Certes, si les effectifs d'élèves sont en baisse dans le second degré, ils ne

justifient pas pour autant les 5 700 suppressions de postes d'enseignants. Et dans le premier degré les 700 créations sont bien loin de répondre aux 60 000 élèves supplémentaires. L'utilisation de la règle arithmétique est très particulière à Bercy ou rue de Grenelle ! Sans un collectif budgétaire, réclamé par notre organisation, les conséquences à la rentrée 2005 de cette carte scolaire seront sans appel : les écoles maternelles serviront de variable d'ajustement et l'accueil des tout-petits sera moindre, l'avenir des lycées professionnels deviendra dans de nombreux endroits problématique, des options seront supprimées, les itinéraires de découverte (IDD) en collège deviendront fantomatiques, quant aux travaux personnels encadrés (TPE) on sait...

Par ailleurs, le projet de loi d'orientation sur l'École, rejeté, pour des raisons certes diverses, par la quasi-totalité de la communauté éducative a été adopté par le gouvernement. François Fillon a totalement ignoré pour ne pas dire méprisé le vote du conseil supérieur de l'éducation. Le débat parlementaire débutera le 15 février. D'ici là, le Sgen-CFDT ne restera pas passif et s'efforcera de peser d'une manière ou d'une autre. Encore une fois, loin de résoudre l'équation de l'échec scolaire, loin de conduire tous les élèves à la réussite, loin de... Bref loin d'un projet ambitieux, cette loi est conservatrice.

Mais la politique régressive ne s'arrête pas là. Le projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation constitue une véritable attaque contre la recherche publique. Là aussi la mobilisation s'organise. Le Sgen-CFDT y tient toute sa place. Notre organe directeur va dans les jours prochains décider des actions à venir. Mais d'ores et déjà avec notre confédération, et dans le cadre d'un appel beaucoup plus large, le Sgen-CFDT appelle à la mobilisation le samedi 5 février pour défendre l'emploi, la réduction des inégalités et l'amélioration des conditions de travail des salariés.

L'offensive du gouvernement contre les 35 heures s'apparente bel et bien à une revanche idéologique. N'oublions pas que sous l'impulsion de la CFDT, la RTT a permis la création de 400 000 emplois. Par sa remise en cause, le gouvernement fait le choix du chômage et va à l'encontre de son plan dit de « cohésion sociale ».

Avec le secteur privé nous devons toutes et tous dire non à la politique de régression sociale.

Le gouvernement pratique le passage en force. Ne nous décourageons pas, accentuons la pression, développons nos revendications.

Le 23 janvier 2005
Jean-Luc Villeneuve

Profession EDUCATION

n°143 janvier 2005

actualité
Loi d'orientation, page 4
Salaires, emplois, page 5

en direct
Rentrée 2005, pages 6 et 7

international
**Campagne mondiale
de l'Éducation, page 8**

initiatives
Rebondir, page 9

métier
Orientation, page 10
Brèves « métier », page 11

histoire
Histoire du Sgen-CFDT, page 12
infos
**Notes de lecture et annonces,
page 13**

invité
Eric Maurin, pages 14 et 15

SGEN CFDT
Couverture : Chambre noire Une dynamique solidaire

Lettre ouverte du Sgen-CFDT à François Fillon

Monsieur le ministre

Avant le débat parlementaire sur la loi d'orientation, vous avez décidé de modifier, pour des raisons principalement budgétaires, l'examen du baccalauréat.

Si le Sgen-CFDT reste attaché au caractère national du baccalauréat, premier diplôme universitaire, sa critique du bac est ancienne.

- Oui, le Sgen-CFDT est favorable à un allègement du bac et en particulier de l'examen final, mais le Sgen-CFDT refuse une pseudo réflexion menée à la hussarde.
- Oui, le Sgen-CFDT est favorable à l'introduction d'une part de CCF (contrôle en cours de formation) permettant d'autres modalités d'évaluation et l'atténuation de l'examen terminal, mais le Sgen-CFDT refuse que la mise en place du CCF alourdisse les charges de travail des personnels. Une réflexion sur le métier enseignant s'impose.
- Oui, le Sgen-CFDT souhaite que l'on puisse évaluer d'autres compétences et d'autres capacités importantes pour la poursuite d'études et l'insertion professionnelle, mais le Sgen-CFDT croit comprendre que cette réflexion n'est pas de mise.
- Non, le Sgen-CFDT n'est pas partisan du *statu quo* concernant le bac ou tout autre sujet ayant trait au système éducatif, mais le Sgen-CFDT n'accepte pas que la « modernisation » du bac se résume à une simple division par deux du nombre d'épreuves terminales.

Aussi, Monsieur le Ministre, refusant des « réformes » trompe-l'œil ayant comme objectif essentiel des considérants budgétaires, le Sgen-CFDT vous demande solennellement d'ouvrir de réelles négociations sur le baccalauréat, en donnant le temps nécessaire à la réflexion.

Paris, le 21 janvier 2005

LOI D'ORIENTATION

S'OPPOSER ET PROPOSER

Ayant clairement exprimé son opposition au projet de loi d'orientation présenté par le François Fillon, le Sgen-CFDT continue à faire valoir son projet de transformation de l'École.

Présumé par le ministre au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) le 16 décembre, le projet de loi d'orientation a rencontré, on le sait, un vif succès : 4 voix pour (dont celle du Medef), 39 contre, 9 abstentions. Il en a été de même à la réunion du Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (Cneser) où le vote sur l'ensemble des articles ayant une incidence sur l'Enseignement supérieur a conduit à un refus du texte (6 voix pour, 34 contre, 5 abstentions).

UN PROJET FORTEMENT CONTESTÉ

Certes, chacun ne fait pas exactement les mêmes reproches à ce projet, mais tous ceux qui ont voté contre se retrouvent autour de la conviction que les dispositions prévues ne permettront pas d'atteindre les objectifs affichés : reprendre le projet, ouvrir de véritables négociations, se donner le temps d'élaborer un projet qui soit à la hauteur des ambitions pour l'École qui ont émergé dans le débat national. C'est aussi cela que demandait au ministre le vœu présenté au vote du CSE par le Sgen-CFDT et qui a fait l'objet d'un très large accord : 41 pour, 6 contre, 4 abstentions, 4 refus de vote.

Le ministre n'a pas tenu compte de ce vœu. Il n'a pas non plus tenu compte d'ailleurs du vote des instances représentatives, ce qui en dit long sur sa conception du dialogue social. Il s'est, par contre, à partir de ces votes, engagé dans



des commentaires, que le Sgen-CFDT a dénoncés par communiqué, sur l'immobilisme des syndicats et leur prétendue défense du *statu quo*.

DES PROPOSITIONS ALTERNATIVES

Le projet présenté au Conseil des ministres le 12 janvier n'a connu que quelques modifications de forme, voulues entre autres par le Conseil d'État ; il est à présent défendu par le Chef de l'État et le Premier ministre. Le débat parlementaire, qui commencera vers le 15 février, est prévu pour se dérouler assez rapidement... Le Sgen-CFDT se mobilisera à l'occasion de ce débat pour continuer à essayer de peser pour la démocratisation de l'École.

C'est avec le même souci de continuer à peser que la fédération a porté devant la mission parlementaire d'information sur le socle commun les propositions votées par le congrès d'Illkirch de mai 2004 et les analyses critiques de ce que prévoit le projet de loi en termes de conception du collège, du socle commun et du métier enseignant. La mobilisation pour la défense du service public d'Éducation est à l'ordre du jour, et d'un service public qui soit en capacité de conduire tous les jeunes à la réussite.

Le Conseil fédéral — organe directeur de notre fédération — se réunira les 26, 27 et 28 janvier pour débattre de la stratégie à adopter dans les semaines à venir.

Raymonde Piecuch

NÉGOCIATIONS SALARIALES

SE FAIRE ENTENDRE

Salaires, emploi : les fonctionnaires l'ont clamé dans la rue le 20 janvier. Ils recommenceront le 5 février.



Le 20 janvier dernier, les fonctionnaires ont manifesté leur mécontentement.

Au lendemain de la rencontre du 21 décembre entre le ministre de la Fonction publique, Renaud Dutreil, et les organisations syndicales de fonctionnaires, la presse unanime faisait la chronique d'un échec annoncé. Triste temps pour le dialogue social. Les organisations syndicales ne croient plus depuis longtemps au père Noël, leurs exigences sont légitimes : rattrapage et maintien du pouvoir d'achat (-5 % entre 2000 et 2004).

MESURES INDIGENTES

Le ministre est arrivé avec une besace vide. 0,5% d'augmentation du point d'indice au 1^{er} février 2005 et 0,5% au 1^{er} novembre, une misère. L'alignement au 1^{er} juillet du minimum Fonction publique sur le Smic qui passera en indice majoré de 263 à 275 (environ 48 € nets) pour se maintenir au Smic ? Sur l'année, ce n'est pas 1 % d'augmentation mais 0,55 % seulement, desquels il faut retirer l'augmentation des cotisations sociales.

Le pied d'échelle serait revu avec la fusion de l'échelle 2 (agent-OEA) et de l'échelle 3 (adjoint-OP), l'ensemble de la grille des catégories C sera de ce fait écrasé, 62 points pour toute une carrière d'OEA en 26 ans... à 4 € la valeur nette du point, le « gain » est inférieur à 10 € par an sur une carrière. Le ministre laisse pourtant entendre que les fonctionnaires sont des nantis.

Une prime exceptionnelle est aussi annoncée pour les agents bloqués depuis plus de trois ans au sommet de leur grade. Cette mesure est bien la reconnaissance que les mécanismes de promotion sont grippés et obsolètes. Elle met à mal le statut même de la Fonction publique.

Enfin, quelques mesures catégorielles concernant des corps de A ont été annoncées : fusion des 1^{re} et 2^e classes du second grade des attachés et relèvement de l'indice terminal de la classe normale qui terminerait à 657 (INM), soit celui de la classe normale des certifiés.

Dans le même temps, les prix augmentent, le pouvoir d'achat 2005 n'est pas garanti (augmentation des prix en 2004 de 1,8 %, prévision de 2 % pour 2005), quant au retard accumulé (perte de 5 %) depuis l'an 2000, il est nié.

MOBILISATION RÉVÉLATRICE

Une première semaine d'action en janvier 2005 avec une très forte participation à la grève et des manifestations importantes des agents publics est une première réponse à l'indigence des propositions. Mais pour faire plier le gouvernement qui n'affiche que mépris pour les personnels, il faut amplifier le mouvement. À l'appel des confédérations (CFDT, CGT, CFTC et FO), les salariés du privé comme du public seront tous ensemble dans la rue pour défendre l'emploi, le temps de travail et les salaires, le samedi 5 février 2005. Quand le pouvoir d'achat baisse, la consommation s'en ressent, c'est l'emploi et toute l'activité économique qui sont affectés.

Marie-Agnès Rampoux

EN BREF

RETRAITES

Deux articles de la loi de finances rectificative parue au JO du 31/12/04 modifient le Code des pensions.

15 ans, 3 enfants et...

Sans aucune concertation préalable, mais faut-il s'en étonner, l'article 136 conditionne le droit au départ des personnes ayant 15 ans d'exercice et trois enfants à une interruption de l'activité pour chacun des trois enfants. Un décret définira cette clause d'interruption et l'Uffa-CFDT intervient pour s'assurer que cela couvrira les congés de maternité, d'adoption... de façon à éviter tout recul des droits des femmes.

Les hommes, eux, seront très peu nombreux à pouvoir faire valoir trois interruptions d'activité, c'est évidemment le but recherché par le gouvernement. Ce texte met fin aux procédures engagées devant les tribunaux qui n'ont pas été jugées avant le 31/12/04.

Carrières longues

L'article qui traite des carrières longues reprend les décisions unilatérales prises par le ministre en juin faute d'accord avec les syndicats et après avoir dû retirer la clause la plus provocatrice : l'exigence d'une carrière complète dans la Fonction publique. Le départ anticipé sera possible selon le dispositif suivant :

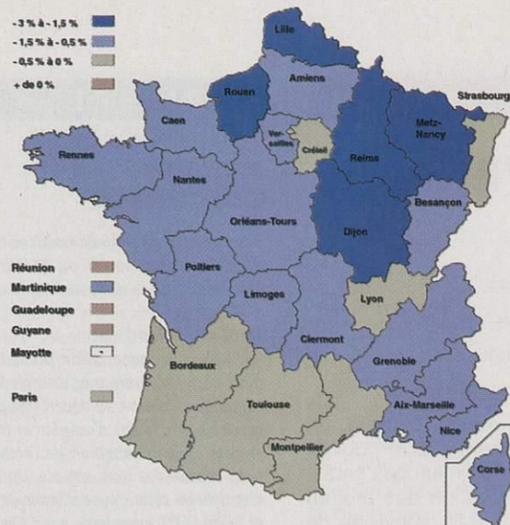
- au 1^{er} janvier 2008 : à 56 ans, avec 168 trimestres (42 ans) et avoir débuté avant 16 ans* ;
- au 1^{er} juillet 2006 : à 58 ans, avec 164 trimestres (41 ans) et avoir débuté avant 16 ans* ;
- au 1^{er} janvier 2005 : à 59 ans, avec 160 trimestres (40 ans) et avoir débuté avant 17 ans*.

(* durée d'assurance d'au moins cinq trimestres à la fin de l'année au cours de laquelle est survenu respectivement le 16^e ou le 17^e anniversaire.

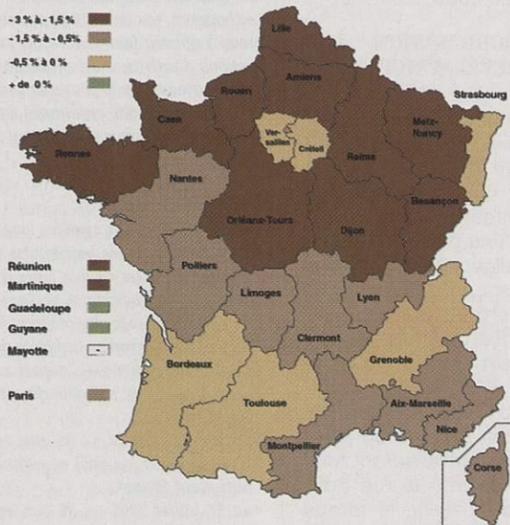
PROPOSITIONS DE L'UFFA-CFDT

- Une nouvelle grille pour la catégorie C :
E2 : 285-370 E3 : 310-430
E4 : 350-465 E5 : 380-525
- Fusion entre l'échelle 5 et la NEI, avec création d'un échelon supplémentaire : la nouvelle E5 comportant onze échelons.
- Atteinte du 4^e échelon de chaque grille en deux ans.
- Amplitude indiciaire au cours de la carrière de 1,5.
- Maintien du recrutement en E2 sans concours.
- Reconnaissance dans le recrutement initial des qualifications (25 points au lieu de 6 d'écart entre les premiers échelons de E2 et E3).
- Revalorisation et rééchelonnement de la grille C impliquent et imposent le même travail sur les grilles B et A.

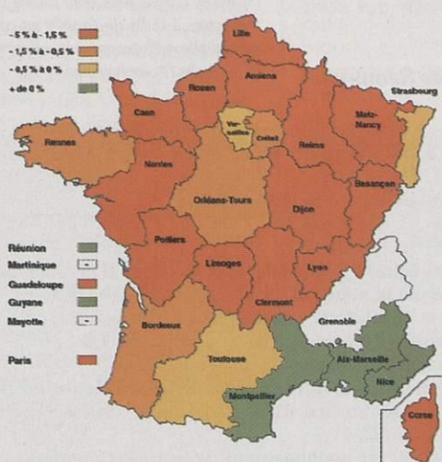
Évolution des effectifs élèves dans le 2^d degré à la rentrée 2005



Évolution du nombre de postes d'enseignants dans le 2^d degré à la rentrée 2005



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE POSTES DE CONSEILLERS D'ORIENTATION PSYCHOLOGUES À LA RENTRÉE 2005



Les CIO verront, eux aussi, diminuer leurs moyens puisqu'une cinquantaine d'emplois y sont supprimés. Pour la première fois, les suppressions d'emploi de Cop ont été communiquées officiellement ainsi que leur répartition par académies. Pour le Sgen-CFDT, le critère du nombre d'élèves dans le second degré public retenu par le ministère ignore la réalité des missions des CIO : ils reçoivent aussi les élèves du privé, les étudiants ainsi que de nombreux adultes. Il faudrait aussi prendre en compte les réalités variables des académies : poids de la ruralité, nombre de primo-arrivants. Il aurait fallu enfin, et surtout, engager la politique de création de postes indispensable pour permettre aux CIO d'assumer l'ensemble des tâches qui leur sont aujourd'hui confiées.

RENTRÉE 2005

UN CARTON ROUGE BIEN MÉRITÉ

Comme chaque année, c'est au moment de la répartition des moyens entre les académies qu'on peut juger concrètement les effets des décisions budgétaires actées par le parlement. On connaît maintenant la géographie de la pénurie qu'illustrent les cartes publiées ici.

Le projet de loi de finances 2005 avait provoqué une forte mobilisation dans l'Éducation nationale, la démarche unitaire des syndicats et des parents aboutissant à la remise en nombre de cartons rouges (voir PE n°140 et 141) décernés au gouvernement par les citoyens inquiets de voir sacrifier le budget de l'Éducation.

SECOND DEGRÉ

Le second degré est particulièrement touché puisque les moyens d'enseignement et de suppléance sont amputés de l'équivalent de 5 640 postes, au double titre de la baisse démographique et de mesures « pédagogiques », dont la principale est la suppression des travaux person-

nels encadrés (TPE) en terminale, vivement dénoncée par le Sgen-CFDT. Le reste des économies est réalisé à l'occasion de la transformation de la première STT en première STG, accompagnée de la disparition des modules sans que soient créés dans ces filières « renouvelées » ni TPE ni éducation civique, juridique et sociale (ECJS) promis à l'origine. La baisse du nombre d'élèves, quasi équivalente à celle prévue l'an dernier (42 000 élèves en moins contre 41 000 l'an dernier), justifie pour le ministère 4 219 postes supprimés (5 640 suppressions au total), alors qu'en 2004 il n'en n'avait programmé que 2 400. La rigueur scientifique n'est pas de mise dans cette affaire ! Les académies seront toutes victimes de la baisse des moyens mais dans des proportions variant en fonction de leur évolution démographique propre et de leur position l'an dernier par rapport à la moyenne nationale des dotations. Pour certaines, les plus touchées, la baisse programmée frise les 3 %. Beaucoup devront en plus supprimer à nouveau des postes dans le cadre du plan dit « de retour à l'équilibre » qui concerne celles qui consommaient plus de moyens que ne leur en accordait officiellement le budget. Les conséquences cumulées de ces mesures se traduiront forcément sur le terrain par

des mesures drastiques de fermetures d'options, de filières voire d'établissements, certains collèges ruraux ou lycées professionnels à taille humaine se trouvant clairement dans le collimateur des services rectoraux. On peut donc s'attendre à voir augmenter le nombre d'élèves dans les classes alors qu'il était resté à peu près stable l'an dernier.

PREMIER DEGRÉ

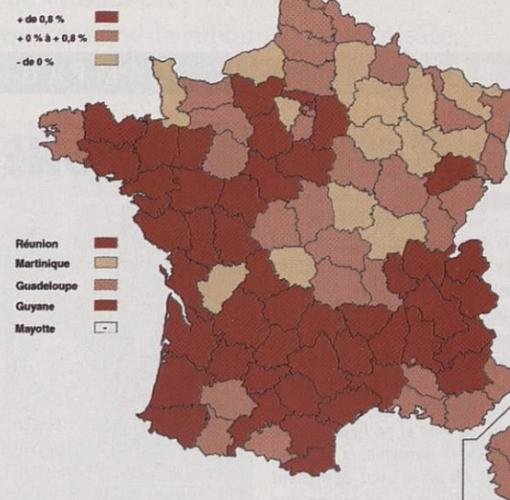
Le premier degré devrait, lui, voir ses effectifs augmenter de 45 000 élèves selon les prévisions, contre 54 000 prévus l'an dernier. Ce dernier chiffre s'était finalement réduit à la rentrée qui n'avait vu que 32 000 élèves supplémentaires dans les écoles. On peut affirmer que le même phénomène risque fort de se reproduire à la rentrée 2005 : les 20 000 enfants manquant à l'appel étaient pour l'essentiel des enfants de deux ans, de moins en moins accueillis dans les maternelles alors que les prévisions se basent sur un taux d'accueil constant. Le nombre d'emplois créés pour faire face à la montée démographique est, cette année, encore moins suffisant : une fois retirés les postes destinés à Mayotte et ceux qui permettront d'abonder les décharges de directeurs, il restera la possibilité d'ouvrir au maximum

600 classes supplémentaires... On peut donc s'attendre à des mesures de fermeture de classes jugées insuffisamment remplies, en zone rurale ou en zone d'éducation prioritaire, et à une réduction des moyens affectés au remplacement avec le corollaire inévitable qu'est la diminution du nombre d'enseignants partant en formation. Ce sera sans doute particulièrement difficile dans certaines académies dont on voit qu'elles devront rendre des postes alors que leurs effectifs vont augmenter.

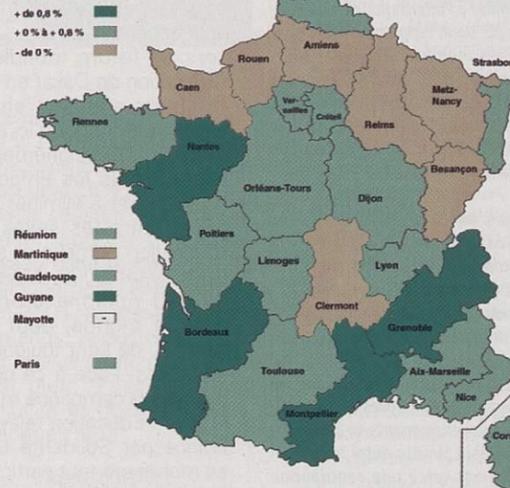
PERSONNELS ATOSS

La rentrée scolaire est tout aussi catastrophique pour les personnels Atoss, en particulier pour les personnels administratifs. Compte tenu du transfert du service des prestations familiales aux caisses d'allocations familiales, ce sont 200 emplois administratifs qui disparaîtront au 1^{er} juillet 2005. 470 emplois seront également supprimés par « mesure d'économie ». S'y ajoutera le transfert de 700 à 1 000 emplois de personnels administratifs vers les collectivités territoriales pour assurer la gestion des Tos concernés par la décentralisation. Ces dispositions, après les 946 suppressions de 2004, font de l'emploi dans la filière administrative une véritable peau de chagrin.

Évolution des effectifs élèves dans le 1^{er} degré à la rentrée 2005



Évolution du nombre de postes d'enseignants dans le 1^{er} degré à la rentrée 2005



Pour les personnels sociaux et de santé, aucun moyen nouveau, alors même que les difficultés sociales augmentent et que la prévention en matière de santé devrait être développée. L'indigence du nombre de médecins scolaires interdit d'assurer les suivis et dépistages indispensables. En ce qui concerne les personnels ouvriers et de laboratoire, aucun redéploiement d'emplois n'est prévu entre les académies. Est-ce l'effet du transfert aux collectivités territoriales ? La création de 50 emplois de Tos (Nice, La Réunion et Versailles) n'est

qu'un trompe-l'œil : elle compense à peine la transformation de 42 emplois de Tos en administratifs. De plus les déqualifications chez les Tos se poursuivent puisque des postes de techniciens, de MO et d'OP sont transformés en emplois d'OEA. En revanche la requalification se poursuit chez les personnels de laboratoire avec des emplois d'agents techniques transformés en aides ou en aides techniques. Mais cette filière cède, elle aussi, des emplois à la filière administrative (16 transformations).

Didier Parizot

EN BREF

SOLIDARITÉ AVEC
L'ASIE DU SUD-EST

Nous le savons, les populations des régions côtières des pays bordant l'Océan Indien ont payé un lourd tribut à la catastrophe provoquée par les tsunamis le 26 décembre dernier. Sans doute près de 300 000 victimes. La plupart des communautés sinistrées se trouvent en Indonésie, au Sri Lanka, en Inde et en Thaïlande. Le Bangladesh, la Birmanie, la Malaisie et les îles Maldives sont également gravement touchés, de même que des pays d'Afrique de l'Est, dont le Kenya, les Seychelles, la Somalie et la Tanzanie.

De nombreux syndicats de ces régions sont affiliés à l'Internationale de l'Éducation (IE) dont, rappelons le, le Sgen-CFDT est membre. En juillet 2001, notre organisation était présente en Thaïlande lors du 3^e congrès mondial de l'IE. Les affiliés de l'IE en Asie du Sud-Est défendent les intérêts de 7 millions d'enseignants.

Effectifs de l'IE en 2004 :

- Sri Lanka : 23 000
- Indonésie : 1 700 000
- Thaïlande : 44 000
- Inde : 5 000 000
- Bangladesh : 308 000

Dès le 28 décembre, l'IE a alloué un montant de 30 000 euros pour porter secours aux enseignants et à leurs familles. Début janvier, notre fédération a également versé une contribution à l'IE, prise sur sa caisse de solidarité. De son côté, le bureau régional de l'IE à Kuala Lumpur organise avec les syndicats affiliés les modalités de mise en œuvre des programmes et de distribution des fonds.

Nous le savons, les besoins sont énormes. Nous pensons, en particulier, à la reconstruction des écoles et à la prise en charge des élèves orphelins.

Si vous le souhaitez, vous pouvez envoyer des dons adressés à :

Fonds de solidarité
de l'Internationale de l'Éducation
Programme de secours Tsunamis
Compte n° 310-1006170-75
ING Belgique
24 avenue Marnix
1000 Bruxelles

Pour de plus amples informations concernant le travail des syndicats membres de l'IE dans les régions sinistrées, on peut consulter le site : www.ei-ie.org

CAMPAGNE MONDIALE POUR L'ÉDUCATION

UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ
POUR TOUTES

L'Internationale de l'Éducation,
dont est membre le Sgen-CFDT, remet en 2005
l'accent sur la scolarisation des filles.

Dans un contexte de crise humanitaire en Asie du Sud-Est, Solidarité Laïque a présenté le 6 janvier lors d'une conférence de presse au Centre d'accueil de la presse étrangère les initiatives de la campagne mondiale pour l'éducation prévues en France en 2005.

Lors du forum mondial sur l'Éducation de Dakar en 2000, 180 États s'étaient en effet engagés à donner d'ici à 2015 l'accès à l'enseignement primaire à tous les enfants de la planète et à éliminer la disparité entre les sexes dans l'éducation primaire et secondaire avant 2005. Mais plus de 100 millions d'enfants dans le monde, dont 60 % de filles, ne sont toujours pas scolarisés. Face à ce constat d'échec, la campagne mondiale pour l'Éducation relayée en France par Solidarité Laïque se mobilisera tout particulièrement en 2005 pour le droit à l'éducation des filles.

DES ACTIONS
MILITANTES

Les secrétaires généraux des trois principales fédérations syndicales membres de Solidarité Laïque, Patrick Gonthier (Unsa Éducation, vice président de l'Internationale de l'Éducation), Gérard Aschiéri (FSU) et Jean-Luc Villeneuve (Sgen-CFDT) ont rappelé que seule une forte mobilisation de l'opinion publique peut permettre d'obtenir des gouvernements un réel engagement politique et financier qui permettra d'atteindre les objectifs du Forum mondial et du sommet du millénaire.

Dans le cadre de la campagne mondiale (regroupement



De gauche à droite : R. Biache (Solidarité laïque), J.P. Milesy (Monde Initiatives), G. Aschiéri (FSU), J.L. Villeneuve (Sgen-CFDT). Hors photo, P. Gonthier (Unsa Éducation).

des mouvements de la société civile et des syndicats enseignants rassemblés dans l'Internationale de l'Éducation), plusieurs temps forts de mobilisation rythmeront cette année décisive :

- l'opération « Nous sommes 60 millions » à l'occasion de la Journée internationale de la femme le 8 mars ;
- la Semaine d'action mondiale du 24 au 30 avril sur le thème « Éduquer pour mettre fin à la pauvreté » ;

- le plaidoyer pour le sommet du G8 en juillet et la Conférence des Nations Unies sur les objectifs du millénaire en septembre. Un point important a d'autre part été fait au cours de la conférence sur la très importante mobilisation des organisations de l'enseignement public autour de l'appel d'urgence de Solidarité Laïque pour les sinistrés d'Asie du Sud-Est (voir ci-contre).

Un kit pédagogique contenant le manifeste ainsi qu'un dossier spécifique sur la question de l'éducation des filles et des femmes seront téléchargeables à partir du mois de février sur le site de Solidarité laïque :

www.solidarite-laique.asso.fr

Manifeste pour le droit à une
éducation de qualité
POUR TOUTES



REBONDIR, EN PASSANT PAR...

À leur tour, les équipes des Sgen-CFDT du « Grand-Est » ont rebondi les 12 et 13 janvier 2005, près de Nancy. Près d'une quarantaine de militants venus d'Alsace, de Franche-Comté, de Champagne-Ardennes et accueillis par les militants lorrains locaux.



« **R**ebondir », « rattraper la balle au bond pour aller de l'avant », « descendre de vélo pour se regarder pédaler », autant d'expressions illustrant les objectifs de l'action Rebondir dans le 1^{er} degré. Une action de formation et de développement mise en place par la fédération avec en toile de fond, les élections professionnelles de 2005.

Sous forme de regroupements interacadémiques, neuf sessions régionales, coanimées par la commission fédérale de formation et le secrétariat professionnel 1^{er} degré, se sont tenues d'octobre 2004 à janvier 2005, avec chaque fois, l'intervention d'un membre du groupe d'action pour la syndicalisation. De l'Île-de-France (Creil), ouvrant le bal avec un secrétariat professionnel 1^{er} degré au complet, au Sud-Est (Avignon) fermant la marche, en passant par le Grand-Ouest (Rennes) où un chantier s'est ouvert, en se rassemblant sur le pont en Limousin-Midi-Pyrénées (Cahors), en recherchant un souffle nouveau (comme le beaujolais !) en Rhône-Alpes (Lyon), en mutualisant les filiales (picardes) du métier dans le Grand-Nord (Amiens), en s'affirmant « honnêtes »

dans le Centre (Orléans), en passant par l'Alsace-Lorraine, sans sabot mais avec force militants (Nancy), en rebondissant dans l'action (et la manifestation du 20 janvier !) dans le Sud-Ouest (Bordeaux).

MUTUALISER POUR AGIR

Neuf rencontres, riches de leurs militants, ont permis au cours d'échanges, d'ateliers de réflexion, de création d'outils, de mutualisation, de rappels méthodologiques... de renforcer nos pratiques syndicales. La mutualisation est bien un véritable outil au service de l'efficacité !

Le Sgen-CFDT peut s'appuyer sur un bilan de qualité, dont il n'a pas à rougir. Localement, comme nationalement, des acquis existent en termes d'amélioration des conditions de travail des personnels, obtenus grâce à l'action notamment des commissaires paritaires du Sgen-CFDT.

Toutefois, s'appuyer sur un bilan n'est pas suffisant. Il est indispensable d'envisager l'avenir. Aller à la rencontre du terrain, constituer des réseaux dans les écoles pour mieux diffuser notre conception de l'École, rentrer dans les IUFM, développer les

outils de gestion de fichiers... autant d'actions au service de la syndicalisation, notre préoccupation constante.

Chaque session Rebondir a, en effet, apporté un souffle nouveau dans le domaine du développement. Parce que le Sgen-CFDT veut rester parmi les grands, plutôt que de devenir le plus grand des petits. C'est bien, à terme, notre crédibilité et notre audience qui sont en jeu !

BEAUCOUP... ET RIEN !

Oui, le Sgen-CFDT dispose de beaucoup d'atouts, de beaucoup de ressources, de beaucoup de réflexion... à chaque session, ces deux journées sont passées bien vite, d'aucuns le regrettent. Mais elles ont permis de mener une réflexion collective dans un contexte élargi, de partager des constats, de redynamiser des équipes, et surtout d'insuffler une énergie pour mener au mieux les élections de décembre 2005. Pour autant, rien n'est encore finalisé : à nous tous, militants et adhérents, de réinvestir ces idées et cette énergie dans les mois à venir.

**Alain André,
Béatrice Gross**

ADHÉRENT, MILITANT, RESPONSABLE, QUELLE PLACE POUR CHACUN ?

Parmi les questions travaillées au cours de ces regroupements, celle de la place et du rôle des adhérents dans l'action syndicale revient régulièrement.

Les premières remarques sont souvent pour déplorer le nombre de personnes syndiquées, toujours trop faible au regard des ambitions des équipes, leur isolement dans la solitude des écoles, les difficultés pour les réunir, difficultés liées au manque de temps, de disponibilité ou à l'importance des distances. Au-delà de ces constats émergent ensuite des remarques plus positives qui font évoluer la réflexion de la notion de problème à celle de solution, de point faible à point fort.

Tout adhérent ne tient pas forcément à devenir militant, mais il est rare qu'il refuse de donner un coup de main ponctuel, d'assurer le relais dans son environnement proche, de donner son avis sur les évolutions de l'École. Il faut pour cela lui en donner l'occasion, par exemple en travaillant sur le maillage

— la répartition des adhérents sur le territoire — ce qui permet d'abandonner les soupis après l'idéal pour bénéficier au mieux de cette richesse que constituent les adhérents. L'adhésion est déjà, ne l'oublions pas, un acte positif en lui-même. Plusieurs regroupements régionaux ont d'ailleurs rassemblé des militants chevronnés et des adhérents, l'an dernier encore en formation à l'IUFM.

Les échanges sur cette question ont fait apparaître une réflexion, si évidente dans sa formulation : un adhérent ne se plaint jamais d'être trop sollicité. Il ne répond pas toujours, mais il apprécie qu'on lui demande son avis, sa participation. Dès que les équipes de militants prennent conscience de cette attitude, la perspective change et la place des adhérents dans le syndicat devient centrale.

ORIENTATION

LES COP OBSERVÉS

Plus de moyens pour un service public de qualité, partenariat, promotion des personnels...
le Sgen-CFDT a rappelé ses positions
lors d'une audience au ministère, le 11 janvier dernier.

Le ministère a commandité aux inspections générales de l'administration et de l'Éducation nationale un rapport sur le fonctionnement des services d'orientation, qui, rendu en mai prochain, pourrait servir de base aux décrets d'application de la Loi Fillon. Une commission de dix inspecteurs copilotée par MM Robert Denquin et Yvon Robert procède à des auditions, des visites dans six académies (Lille, Montpellier, Rennes, Strasbourg, Versailles et Dijon).

LES COP EXISTENT ENFIN AU MINISTÈRE

Une délégation du Sgen-CFDT conduite par Jean-Luc Villeneuve a été auditionnée le 11 janvier. De nombreux points ont été abordés. Elle a exprimé sa satisfaction de voir que l'Éducation nationale prend en compte les services d'orientation, délaissés et non reconnus depuis plusieurs années. Par exemple, il est toujours difficile d'identifier la personne chargée du suivi des personnels au Cabinet du ministre. C'est la première année seulement qu'existe pour les conseillers d'orientation une carte scolaire. Le Sgen-CFDT a ensuite évoqué la disparité énorme et inacceptable entre les CIO d'État, et les CIO départementaux, en rappelant qu'il

est favorable à une décentralisation des services (mais pas des personnels !) au niveau des régions. Par ailleurs, l'institution demande aux conseillers d'accomplir de nouvelles tâches (VAE, primo-arrivants...), certes essentielles, mais qui se concrétisent par une augmentation de la charge de travail et un éparpillement des fonctions sans augmentation en personnels, ce qui entraîne une déperdition de la qualité du service pour le public. Pour le Sgen-CFDT, le conseiller doit s'adresser à tous, scolaires ou non. Le CIO est souvent le premier lieu où un « débroussaillage » des demandes d'un jeune est réalisé avant un aiguillage vers un service plus spécialisé. Si la collaboration avec des partenaires (PAIO, par exemple) est souhaitable, l'absence de pilotage national se fait cruellement sentir. La fonction de directeur de CIO est très difficile à exercer (absence de per-

sonnalité juridique...), pour autant le Sgen-CFDT n'est pas favorable à un statut de chef d'établissement, qui nuirait à l'esprit d'équipe. Opposé depuis toujours à la hors-classe pour l'ensemble des personnels, il revendique pour tous un allongement de carrière d'au moins deux échelons.

Au-delà de débats anciens, il n'est pas question de revenir sur le titre de psychologue. Autant le Sgen-CFDT n'est pas opposé à un travail en équipe avec des personnels d'horizons différents (missions locales, Anpe, MGI...), en revanche il est opposé au guichet unique. Enfin, le Sgen-CFDT a rappelé que l'Onisep a une mission de service public, ce que ce dernier semble avoir de plus en plus oublié...

Cette audition a permis au Sgen-CFDT de faire valoir ses positions. Mais attendons le rapport de mai...

Catherine Charlot



MOUVEMENT

DATES PRÉVUES
DES DIFFÉRENTES
OPÉRATIONS
DU MOUVEMENT
INTERACADÉMIQUE• Vérification des barèmes de la DPE B5 (29^e base)

24 janvier : DCIO/COP
26 janvier : PLP
27 janvier : EPS
28 janvier : CPE
31 janvier : agrégés, certifiés, AE

• Mouvements spécifiques

1^{er} et 2 février : sections internationales
1^{er} février : BTS Eco-gestion
2 février : BTS STI / chefs de travaux / postes à compétences particulières / PLP
2 et 3 février : CPGE
3 février : BTS arts appliqués / BTS sciences physiques / chefs de travaux PLP
4 février : théâtre-cinéma / arts appliqués / PLP

• Mouvement des DCIO

24 janvier : vérification des barèmes
3 février : CAPN de mouvement
15 mars : tableau d'avancement au grade de DCIO

• Mouvement interacadémique

15 mars : PEGC
17 mars : SES / mathématiques / EPS / histoire-géographie / STI
18 mars : lettres modernes / sciences physiques / EPS (suite et fin)
21 mars : espagnol / SVT / lettres classiques / philosophie / arts appliqués / technologie
22 mars : anglais / STE / arts plastiques / musique / PLP / COP
23 mars : allemand / italien / langues régionales / langues à faible diffusion / Documentation / PLP (suite) / CPE
24 mars : PLP (suite et fin).

Mutations, permutations

Fiches syndicales, conseils,
informations

www.sgen-cfdt-plus.org

PÊLE-MÊLE

Les notateurs évalués

Un décret du 30 décembre 2004 instaure l'évaluation des inspecteurs. Les inspecteurs de l'Éducation nationale, les inspecteurs pédagogiques régionaux font l'objet d'une évaluation. Celle-ci, conduite par le recteur ou le supérieur hiérarchique direct, donne lieu à un entretien. Elle porte sur leurs activités, leurs compétences et la réalisation des objectifs qui leur ont été fixés dans une lettre de missions établie par le recteur. Elle tient compte du rapport établi par l'inspection générale de l'Éducation nationale sur leur valeur professionnelle.

Le Sgen-CFDT est favorable à l'évaluation dans la mesure où elle permet aux personnels de progresser, surtout lorsqu'elle n'interfère pas sur la carrière, les inspecteurs avancent au même rythme. Encore faut-il que l'administration se donne les moyens d'offrir les formations adaptées pour pallier les manques constatés. Par ailleurs, l'idée d'une lettre de missions, qui existe déjà pour les personnels de direction, est intéressante à condition que la lettre soit suffisamment personnalisée et que les missions demandées restent dans le champ de compétence du destinataire.

Quant à l'entretien d'évaluation, il doit être contradictoire, mais, quelle trace est prévue dans le dossier et que se passe-t-il en cas de désaccord ? De plus, il

ya urgence à former les évaluateurs.

Inscriptions aux concours

De nombreux collègues nous ont signalé des problèmes liés à la procédure internet d'inscription (et de confirmation d'inscription) aux concours de recrutement d'enseignants. En effet, découvrant cette procédure, certains n'ont pas confirmé leur inscription et, de fait, ne peuvent donc pas passer les épreuves des concours de la session 2005.

Le Sgen-CFDT est intervenu à plusieurs reprises auprès du ministère pour demander la réouverture du site. La réponse de la Direction des personnels enseignants est et reste ferme : le serveur ne sera pas rouvert. Leurs arguments sont à la fois techniques et juridiques. Techniques : il n'y a pas eu de problèmes de connexion et, s'il y en a eu, ils relèvent de la responsabilité des fournisseurs d'accès et non du serveur ministériel... De plus, le taux de confirmation est supérieur à ce qu'il a été les années précédentes. Juridiques : la procédure en deux temps (inscription puis confirmation) est définie à l'article 2 du décret n° 95-681 fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours d'accès à la Fonction publique d'État par voie télématique.

Devant ce refus, le Sgen-CFDT a réaffirmé sa désapprobation, notamment sur les inscriptions aux concours

réservés qui sont l'un des moyens pour les précaires d'accéder à un emploi de titulaire.

Temps partiels dans le premier degré : le temps de l'action !

La fédération a écrit au ministère pour que ce dernier intervienne auprès des inspecteurs d'académie (IA) qui remettent en cause les textes réglementaires sur les temps partiels dans le premier degré, et notamment la possibilité d'obtenir une quotité de 80 % effective.

En effet, certains inspecteurs d'académie, par souci de simplification et pour dépenser le moins possible, publient des circulaires d'application manifestement illégales : la quotité de 80 % (qui est dans toutes les fonctions publiques rémunérées à 87,5 %) est déclinée en deux possibilités :

- 75 % pour les écoles en service de quatre jours ;
- 77 % pour les écoles en service de 4,5 jours.

La rémunération est évidemment strictement proportionnelle, puisqu'inférieure à 80 %.

La fédération intervient donc pour que le ministère agisse directement auprès des IA pour que les législations en vigueur soient respectées et que les collègues enseignants qui le souhaitent puissent bénéficier d'un temps partiel à 80 % au même titre que l'ensemble des autres fonctionnaires.

Faute de réponse rapide du ministère, le Sgen-CFDT appellera ses syndicats locaux concernés à agir devant les tribunaux administratifs afin d'obtenir l'annulation de ces circulaires illégales, avec l'aide du secteur juridique de la fédération.

8 mars 2005 Élections à la CAPN des conseillers-ères techniques de service social

Les élections professionnelles constituent un moment privilégié pour rappeler les revendications fondamentales du Sgen-CFDT pour :

- la revalorisation de la fonction de conseiller-ères techniques (CT) ;
- des créations de postes ;
- des moyens suffisants ;
- des crédits de fonctionnement.

Les atouts du Sgen-CFDT pour convaincre chaque collègue de voter et de faire voter pour le Sgen-CFDT au scrutin du 8 mars 2005 ne manquent pas. C'est à nous, adhérents, militants, de les faire valoir.

Réussir ces élections, c'est permettre aux élu/es du Sgen-CFDT d'agir pour une reconnaissance des personnels et de faire avancer les exigences du Sgen-CFDT.

Être présent dans toutes les instances consultatives, c'est une condition pour pouvoir influencer sur les décisions de l'administration afin que le métier de CT

soit mieux reconnu et que les conceptions du Sgen-CFDT pour un meilleur fonctionnement soient entendues.

Les CT éliront leurs représentants à la CAPN par correspondance.

Les votes doivent parvenir au bureau de vote spécial au rectorat avant l'heure de clôture du scrutin qui est fixé avant le 8 mars à 17 heures, il faut donc voter avant cette date, vous pouvez le faire dès réception du matériel de vote.

Baccalauréat

Le projet de loi d'orientation contient dans son rapport annexé la disposition selon laquelle les examens vont être « modernisés » et qu'en particulier le nombre d'épreuves ponctuelles terminales va être réduit à six pour le baccalauréat.

Le texte indique par ailleurs qu'un groupe de travail comportant des représentants des personnels, des parents et des élèves fera des propositions pour cette modernisation.

Le 17 janvier, un groupe de 37 personnes, présidé par un universitaire, a été installé par le ministre qui, après un certain nombre de considérations sur l'importance du baccalauréat mais aussi sa lourdeur et son « coût » multiforme (temps, argent, 3^e trimestre...) a rappelé que c'était lui qui décidait avant de quitter immédiatement la séance...

À suivre ? Voir à ce sujet la lettre ouverte à François Fillon reproduite en page 4.

UN SYNDICAT LAÏQUE



NONO Michel DEBSON

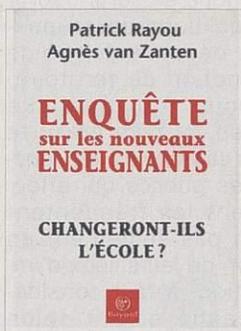
PETITE HISTOIRE LIBREMENT ILLUSTRÉE DU SGEN

Rappel des épisodes précédents :

1. De la CFTC à la CFDT, *Profession Éducation* n° 141
2. Création du Sgen-CFDT, *Profession Éducation* n° 142

NOUVELLE GÉNÉRATION D'ENSEIGNANTS

Le renouvellement massif du corps enseignant d'ici 2010 peut-il constituer l'occasion d'une re-définition du métier enseignant ? À partir de l'évolution des rapports traditionnels entre la société et son école, soulignant l'inadéquation d'un modèle scolaire conçu et centré sur la transmission des seuls savoirs académiques, les auteurs mettent en évidence les contradictions provoquées par cette tension à la fois dans la formation des maîtres comme dans l'exercice du métier.



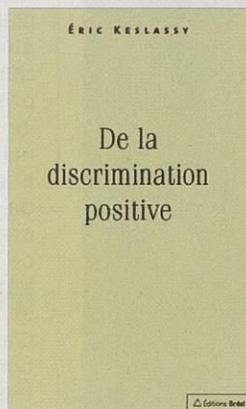
Construisant une enquête ciblée sur le seul niveau du collège et menée dans douze établissements, les auteurs mettent en évidence les évolutions professionnelles initiées notamment par ce qui est présenté comme une plus grande ouverture d'esprit des néo-titulaires aux conditions quotidiennes d'exercice du métier. Pour autant cette « plasticité » pédagogique ne suffira pas à redéfinir une professionnalité en l'absence d'un projet politique ambitieux pour l'école.

Un enquête originale faisant écho avec les débats actuels autour de la loi d'orientation pour l'école.

Enquête sur les nouveaux enseignants Changeront-ils l'école ?

Patrick Rayou, Agnès Van Zanten
Bayard Centurion, 2004, 300 pages, 20,5 €

LES ZEP POUR REDONNER SENS À L'ÉGALITÉ



L'égalité républicaine est devenue un mythe. Faire ce constat peut constituer le premier pas d'une reconstruction de notre démocratie. Mais il faut aller au-delà et mettre en œuvre des politiques pouvant redonner sens et réalité à l'égalité républicaine. Pour Eric Keslassy, sociologue et chercheur à Paris IV Dauphine, il devient urgent de mettre en œuvre une discrimination positive « socio-économique » si l'on veut contribuer à réhabiliter la République. En moins de cent pages, l'auteur, s'appuyant sur les politiques en France qui se fondent déjà sur

l'équité, distingue la discrimination positive « socio-économique » à la fois des programmes d'« affirmative action » menés aux États-Unis et des querelles « chircosarkorzyennes » autour de la question du « préfet musulman ». Selon Eric Keslassy, c'est à travers une affirmation beaucoup plus marquée des politiques de discrimination positive à la fois territoriale et scolaire que l'égalité des chances prendra réalité et que le communautarisme sera réellement combattu.

Une réflexion stimulante dont tout syndicaliste éveillé devrait tirer profit.

De la discrimination positive

Eric Keslassy
Bréal, 2004, 96 pages, 7,50 €

POUR UNE ÉCOLE PLUS JUSTE

Dans ce court ouvrage stimulant, François Dubet dénonce les inégalités dont souffre, sous des apparences démocratiques, le système scolaire français et reprend la thématique d'un article écrit pour la *Revue française de pédagogie* (1). L'égalité républicaine y repose sur la seule méritocratie (les perdants du système ne sont victimes que d'eux-mêmes, malheur aux vaincus...). La démocratisation semble assurée par l'ouverture de l'enseignement secondaire et supérieur aux enfants de toutes les classes sociales. Mais cette égalité

des chances est un leurre : si la méritocratie a ses vertus, elle est faussée par les handicaps qui pèsent sur les plus démunis, alors que la fine connaissance du système et de ses arcanes permet aux élites d'en tirer le meilleur parti. Et, paradoxe, ce sont les favorisés qui bénéficient des études les plus coûteuses pour la collectivité !



Que faire ? François Dubet propose de rendre moins rigides les parcours scolaires, d'améliorer l'information de tous les parents et de tous les élèves. Il rappelle surtout combien sont indispensables une culture commune au collège et la construction d'un vrai collège unique. Cependant il sait que les oppositions seront vives tant « l'espace scolaire est le terrain de luttes extrêmement féroces ».

(1) *Qu'est-ce qu'une école juste ?*
François Dubet, Marie Duru-Bellat, *Revue française de pédagogie*, n°146, janvier 2004

L'école des chances, Qu'est-ce qu'une école juste?

François Dubet
Le Seuil, 2004, 96 pages, 10,5 €

PETITES ANNONCES

Tarifs :
Les annonces concernant les échanges scolaires ou le bénévolat sont gratuites.
Pour les autres, il faut compter, pour 30 signes (un espace ou un signe de ponctuation compte pour un signe), **7 € pour les adhérents CFDT** (joindre étiquette-adresse de PE ou CFDT Magazine) et **14 € pour les non adhérents.**

Locations

24 - Périgord. Chassaignes, 7 km Ribérac. Mais. 6 pers. 3 ch. Gar. jard. Confort. Animaux acc. Juil-août : 250 €/sem ; autre : 200 €.
Tél 01 34 17 17 85 après 19 h

Périgord - Gîtes piscine jeux enf. Mini-ferme.
Tél 05 53 41 15 24

Vélo Pays-Bas. 25-55 km/j. Péniche conf. comme hôtel itin. 402-599 €/sem p.c.
Tél 05 59 68 93 43

Matériel pédagogique

Donne deux mallettes pédagogiques sur le commerce équitables réalisées en catalan par Intermón Oxfam.
infope@sngen-cfdt.org

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc Villeneuve
RÉDACTRICE EN CHEF
Catherine Hirschmuller
SECRETARIAT DE RÉDACTION, MAQUETTE
Myriam Matonog,
Nathalie Noël

RÉDACTION
Alain André,
Danielle Godard,
Didier Parizot,
Raymonde Piecuch,
Odile Ravaux.

IMPRIMERIE
ETC, Yvetot (76)
CPPAP 440 D 73 S
ISSN 1143-2705

Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique

47/49, avenue S. Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tél : 01 56 41 51 00
Fax : 01 56 41 51 11
Sur internet :
www.sngen-cfdt.org
Mél : fede@sngen-cfdt.org

Éric Maurin

Le fil rouge de votre ouvrage *Le ghetto français* est l'idée d'un mouvement général de séparation sociale sur tout le territoire.

Comment expliquez-vous ce phénomène ?

La ségrégation urbaine était déjà très forte il y a vingt ans, il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau. Si elle s'accroît encore aujourd'hui, c'est essentiellement parce que les classes supérieures se séparent de plus en plus des classes moyennes. En revanche, ces dernières parviennent de moins en moins à éviter un début de mélange avec les classes modestes, à la lointaine périphérie des villes. La séparation des élites du reste de la population est de plus en plus marquante et le déséquilibre se creuse. Les quartiers les plus homogènes, les enclaves sociales les plus fermées ne sont pas les quartiers les plus pauvres, mais les quartiers habités par les classes supérieures.

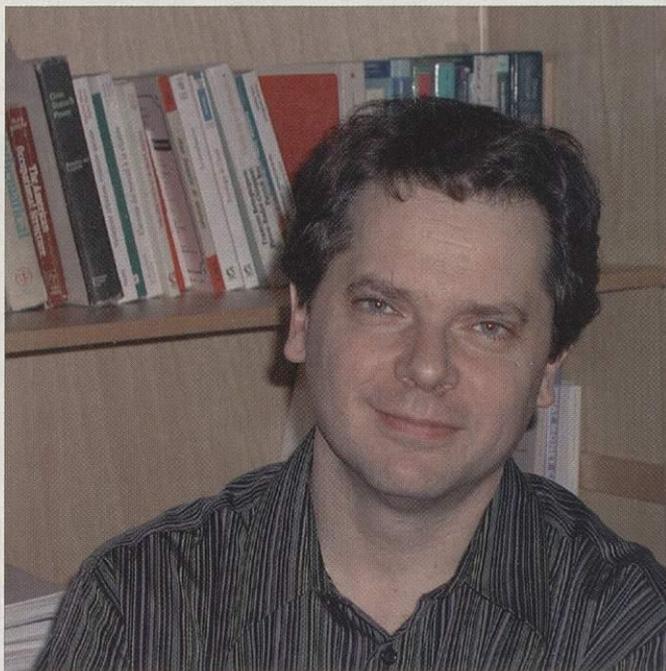
Contrairement à une idée reçue, ce n'est pas l'urbanisme des années soixante qui est en cause dans la persistance des ségrégations mais, d'abord et avant tout, la façon extrêmement sélective dont les familles les plus aisées choisissent aujourd'hui leur résidence, fuyant les catégories sociales immédiatement inférieures afin de s'assurer un voisinage homogène, « l'entre-soi ».

Si chacun aujourd'hui – à la mesure de ses moyens – cherche le meilleur contexte avec autant d'âpreté, c'est qu'il s'agit d'un atout, d'une ressource sociale très efficace, notamment pour assurer l'avenir des enfants. Quand une famille s'installe dans une zone résidentielle privilégiée, ses enfants ont bien souvent dès le départ des performances scolaires proches de celles des enfants déjà installés dans le quartier. Mais au fil du temps, les performances

Éric Maurin est chercheur au Groupe de recherche en économie et statistique (Grecsta, CNRS).

Il vient de publier

***Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social,* aux éditions du Seuil.**



Nathalie Noël

des uns et des autres tendent à se rapprocher encore plus. Le contexte pèse indiscutablement sur les trajectoires, il ne s'agit pas d'un fantasme.

Toutes nos analyses sur le sujet convergent vers un même diagnostic : à contexte familial donné, le contexte social, le quartier où l'on grandit, fait la différence. L'enjeu pour les familles est bien réel et il semble même l'être de plus en plus. C'est peut-être un effet paradoxal de la démocratisation scolaire. Mettant en théorie chacun sur un même pied face à l'École, elle oblige ceux qui en ont les moyens à mobiliser plus fortement encore l'ensemble de leurs ressources pour assurer l'avenir de leurs enfants.

Que peut-on en déduire en matière de politiques éducatives ?

Du fait des effets de contexte, les enfants pauvres sont doublement défavorisés. Défavorisés par la pauvreté de leurs familles et défavorisés par la pauvreté des quartiers où la pauvreté de leurs familles les condamne à résider. Les politiques ciblées sur les enfants les plus démunis sont donc doublement fondées. Ce qui fait problème aujourd'hui ce n'est pas le principe de ces politiques, mais leur mise en œuvre, et notamment le fait qu'elles soient essentiellement à support territorial. C'est, je crois, la raison pour laquelle les bilans que l'on a pu tirer de politiques

comme la politique des zones d'éducation prioritaires (Zep) sont aussi décevants. Un système à ciblage territorial est par construction parasité par des considérations politiques et n'atteint en général que très imparfaitement les publics les plus défavorisés. Plus fondamentalement, de tels dispositifs sont condamnés à n'évoluer que par inflations successives : on ne retire pas à un territoire ce qu'on lui a alloué. Cela entraîne un saupoudrage de l'aide (un élève en Zep reçoit à peine 10 % de plus qu'un élève hors Zep), tout en multipliant les effets de stigmatisation (les classes moyennes ne s'installent plus dans une zone classée en Zep). Dans ces conditions, il n'y a pas de surprise à ce que l'effet net de ces politiques soit quasi nul.

Il faut donc en sortir : sortir de la politique de saupoudrage, déconnecter l'aide de la notion de territoire, beaucoup trop politique et rigide, et faire en sorte d'aider les écoles en fonction des publics qui effectivement les fréquentent et non pas seulement en fonction de leurs lieux d'implantation. Il faut considérer chaque enfant selon son exposition propre aux difficultés scolaires et non pas seulement en fonction de son lieu de résidence. Cibler correctement les publics les plus exposés demande de s'accorder sur les causes profondes de l'échec scolaire : pauvreté des familles ayant des enfants en bas âge, difficultés de logement des familles ayant de grands enfants.

Pour le Sgen-CFDT, le projet de loi Fillon ne permet pas la réussite de tous les jeunes. Partagez-vous cette analyse ?

L'idée du socle commun me paraît intéressante. Je reste cependant sceptique sur ce que peut produire un allègement de la scolarité obligatoire qui n'irait pas de pair

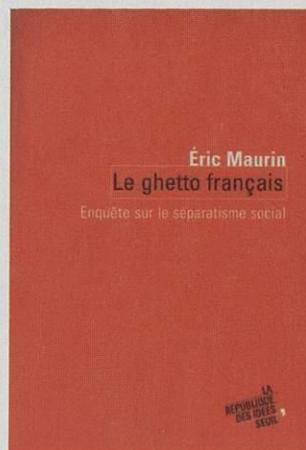
Éric Maurin

avec une réforme du lycée et du supérieur. Les familles des classes moyennes et supérieures regardent bien au-delà de ce socle. Leur horizon, aujourd'hui, ce n'est pas le BEPC, c'est l'enseignement supérieur. Tant que l'on n'aura pas réformé cet horizon, je ne vois pas pourquoi ces familles adopteraient un rapport moins anxieux, moins inutilement compétitif avec l'École, au contraire. Moins la scolarité obligatoire préparera à la concurrence pour les meilleurs lycées, plus les familles qui en ont les moyens seront tentées de s'y préparer seules, ou en s'appuyant sur le privé. La ségrégation urbaine et ses effets destructeurs trouvent leur origine dans le rapport qu'ont les familles des classes moyennes et supérieures avec l'enseignement supérieur.

Pour vraiment changer le rapport de ces familles au système scolaire, il faut faire en sorte que l'enjeu soit moins précoce et, pour tout dire, moins existentiel. Je ne vois pas comment c'est possible sans changer un tant soit peu la philosophie de ce système et ce qu'il constitue pour les familles des classes moyennes et supérieures. C'est une profonde réforme culturelle qu'il s'agit de faire, promouvoir une philosophie de l'éducation comme émancipation et non plus seulement comme principe d'identification des élites. Pour convaincre de l'intérêt de cette évolution, je pense possible de démontrer que nos institutions, malthusiennes et élitistes, ne sont plus adaptées au monde d'aujourd'hui. Peut-être avaient-elles une pertinence dans l'après-guerre

quand il s'agissait pour le pays de rattraper le plus vite possible son retard économique et technologique. Aujourd'hui ce n'est plus le cas, il ne s'agit plus de copier, mais d'inventer et de transformer. Former pour transformer. On doit développer l'enseignement supérieur sans complexe, créer des passerelles entre filières en sorte de désamorcer l'inutile et dévastatrice précocité des anxiétés... permettre à tous, et notamment à ceux qu'aujourd'hui le système laisse à sa porte, de bénéficier de la formation et d'en faire bénéficier la société : faire progresser la société en formant davantage, c'est désormais cela la vraie efficacité.

*Propos recueillis
par Catherine Hirschmuller
et Nathalie Noël*



Bibliographie

**Le ghetto français,
enquête sur le séparatisme
social**

Éditions du Seuil, 2004
96 pages, 10,5 €

Égalité des possibles
Éditions du Seuil, 2002,
64 pages, 10 €

Nous recréons votre univers dans le monde entier. A quelques détails près.



Changer de lieu d'habitation est toujours synonyme de profonds bouleversements des habitudes. D'autant plus quand cela s'accompagne d'un changement de contexte pour le moins significatif ! C'est pourquoi AGS prend en charge l'intégralité des démarches liées à votre déménagement, afin qu'aucun souci ne vienne perturber votre nouvelle vie. De l'acheminement de vos biens les plus précieux à la gestion de l'ensemble des formalités, tout est organisé pour vous permettre de vous sentir immédiatement chez vous, quelle que soit votre destination. Avec 68 filiales et un réseau de partenaires dans le monde entier, AGS vous offre l'expérience et la sécurité d'une logistique sans faille au service de ce qui prime par dessus tout : votre bien-être.



Déménagements internationaux et bien au-delà

Journalistes lycéens :

connaissez-vous vos droits et devoirs ?

Une brochure
complète
est à votre disposition
sur le site :

www.obs-presse-lyceenne.org

Brochure éditée par l'Observatoire national des pratiques de presse lycéenne

- Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI-Education Nationale)
- Fédération des conseils des parents d'élèves des écoles publiques (FCPE)
- Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP)
- Fédération des syndicats généraux de l'Education nationale (SGEN-CFDT)
- Fédération indépendante et démocratique lycéenne (FIDL)
- Fédération syndicale unitaire (FSU)
- Formation et enseignement privés (FEP-CFDT)
- Jets d'encre - Association nationale de promotion et de défense de la presse d'initiative jeune
- Ligue de l'enseignement
- Ligue des Droits de l'Homme (LDH)
- Reporters sans frontières (RSF)
- Secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC)
- Syndicat national des lycées et collèges (SNALC)
- Syndicat national des personnels de direction de l'Education nationale (SNPDEN)
- Union nationale des syndicats autonomes (UNSA Education)
- Union nationale lycéenne (UNL)

Observatoire **des pratiques de**
presse lycéenne